



Troc chaussons 2023

Nom du grimpeur :

Prénom du grimpeur :

Nom et prénom du représentant légal :

.....

Marque des chaussons :

Pointure :

Prix :

Les chaussons doivent être propres, en bon état. Le prix raisonnable.
L'AICMR n'est que l'intermédiaire permettant de trouver chaussure à son pied.
L'association ne sera pas responsable d'éventuel vol ou dégradation. Il ne sera pas possible de demander à l'association un quelconque dédommagement.

Le prix est fixé par le déposant. Aucune modification ne sera faite par l'AICMR.
L'association ne prendra aucun pourcentage sur les ventes.

L'argent récolté de la vente sera déposé dans l'enveloppe au nom et prénom du grimpeur. Elle pourra être récupérée le vendredi 30 après 20h ou auprès de votre entraîneur. Dans les deux cas sur présentation de votre pièce d'identité et pour les mineurs, seulement par leurs représentants légaux munis également de leur pièce d'identité.

Atteste accepter les conditions d'organisation

Déposé le :

Signature :